

**Bureau du CREFOP de Normandie - 29.09.2025**

Relevé de décisions et synthèse des principaux échanges

Présents :		Excusés/absents :	
M. BORDE Sylvain Mme PERNETTE Catherine M. TELLART Cyrille Mme ESTEVE Marie-Dominique M. MAGNIER Didier M. HEMERY Emmanuel	Préfecture-SGAR DREETS DREETS Rectorat Rectorat DRAAF	M. LERAITRE Philippe Mme GOILLOT Corinne Mme FARAH Christine M. GOURDIN Johann Mme SERREC Karine Mme LE TALLEC Karine Mme CABUIL Valérie	Préfecture-SGAR Préfecture-SGAR DREETS DREETS DRAAF DRAAF Rectorat
M. MARGUERITTE David M. MILLET Marc Mme DAUTREY Clarisse M. THIENPONT Michaël M. LEBOUCHER Denis Mme HARDY Sarah Mme LOFFREDO Alice	Région Région Région Région Région AROM Région Région	M. HADDAD Jonas Mme OUADAH Hafidha M. DENIAUD Bertrand M. THOMAS Rodolphe Mme BARENTON GUILHAS Julie	Région Région Région Région Région
M. LEBARBEY Alexandre M. MATHIAS Grégory M. TREFFLE Dominique M. ANQUETIL Eric	CGT CFE-CGC CFDT FO	M. MICHEL Jean-Luc Mme LEFEBVRE Maria Mme LELANDAIS Sandrine Mme FERET Catherine M. GRAVIER Guillaume M. BLANCHET Laurent M. DELAUNAY Philippe M. KAROUI Nejib M. JAQUOT Dominique Mme CANU Isabelle	CFDT CFDT CFDT CFE CGC CGT CGT CFTC CFTC FO FO
Mme TOUCHARD Séverine M. VARTERESSIAN Olivier M. JACOTOT Matthieu M. DUFOUR Pascal M. DE CAMBOURG Mikael M. LOUDIERE Guy	MEDEF MEDEF MEDEF U2P U2P CPME	M. SCELLIN Philippe M. BELOUET Jean-Marc Mme LEMARCHAND Roseline	CPME CPME U2P
Secrétariat permanent et animation : Mme LE MEHAUTE Céline Mme BARAZZUTTI Laure	CARIF-OREF CARIF-OREF	Invités : Mme STEFANOVITCH Mme RICHARD	DRAFPIC COP

Cette réunion a lieu en présentiel, dans les locaux de la Région à Rouen

M. MARGUERITTE accueille les participants et exprime son plaisir de constater le bon fonctionnement du CREFOP et des CLPE qui se mettent en place. M. LERAITRE, SGAR, est excusé et Mme PERNETTE, DREETS, co-préside la séance

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 7 avril 2025

Adopté à l'unanimité.

2. Retour des travaux des commissions et groupes de travail

Cf supports de présentation

Commission Orientation (Séverine TOUCHARD)

Après avoir rappelé le fonctionnement de la commission, Séverine Touchard retrace les travaux engagés sur le sujet des stages. La commission souhaite proposer la création d'un memento pour les petites entreprises et travaille aussi avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers à la création d'une vidéo à destination des jeunes (section cinéma du lycée Corneille). Au-delà de ces propositions, elle constate que l'accueil en stage des élèves de seconde s'est mieux déroulé cette année.

Alexandre Lebarbey tient à évoquer le décès d'un jeune normand durant sa période de stage. Il regrette que le CREFOP qui travaille sur ce sujet n'ait pas eu de parole collective en réaction à cet évènement tragique et il rappelle la position constante de désaccord de la CGT sur le sujet des stages de seconde.

Mickael De Cambourg précise que les problématiques ne sont pas les mêmes pour les stages de seconde, de troisième ou encore les stages qualifiants.

Denis Leboucher observe que les actions qui fonctionnent sont collectives et coordonnées à l'échelle d'un territoire ou d'une filière. Didier Magnier et Marie-Dominique Estève abondent en ce sens et privilégiennent une approche plus large, avec une découverte d'un secteur à travers ces différents métiers. Ils estiment que le sujet des métiers en tension pourrait être ainsi traité.

Catherine Pernette approuve et pense que les secteurs en tension et la mixité sont deux sujets à creuser.

Marie-Dominique Estève indique une initiative prise par la rectrice, à savoir que toutes les offres de stage soient proposées à une fille et un garçon systématiquement

Pour David Margueritte, la mixité ne doit pas être stigmatisante pour les filles. Il estime qu'il n'est pas souhaitable de parler systématiquement de la féminisation des métiers sans jamais aborder, en sens inverse, des métiers qui pourraient aussi être accessibles aux garçons.

Au-delà de la prise en compte de la mixité genrée, Alexandre Lebarbey insiste aussi sur celle de la mixité sociale. Il informe qu'une exemption de stage de seconde peut être accordée pour des élèves effectuant à la place un séjour linguistique.

La question de l'évaluation de l'efficacité des actions menées est abordée et aussi la « massification » des bonnes pratiques.

Au final, les orientations à privilégier par la commission sont :

- Favoriser les stages organisés par les branches, les filières ou les territoires
- Développer des outils pour les jeunes (vidéos, guides) et les entreprises afin de faciliter l'accueil
- Intégrer une approche de la mixité plus globale, incluant l'orientation des garçons vers des filières majoritairement féminines et la mixité sociale
- Réfléchir à des méthodes d'évaluation des actions.

Commission Formation (Pascal DUFOUR)

Pascal Dufour informe du travail de la commission sur les compétences socles dans l'objectif de proposer à la Région des orientations.

Clarisse Dautrey précise que cette réflexion est partie de l'évaluation du marché dans lequel la région Normandie propose aux demandeurs d'emploi le dispositif CLEA et que la question sous-jacente est « quelle est la meilleure manière d'attester des compétences ? ».

Pascal Dufour reprend la parole pour indiquer que la commission travaille aussi sur le sujet transversal de la transition écologique, suite à la présentation en bureau du CREFOP de janvier par madame Richard de la stratégie COP. A ce titre, la commission souhaite profiter de l'évènement Normandurable du 5-6 décembre 2025 pour proposer une réunion / conférence de vulgarisation et d'échanges sur les emplois et les compétences de la transition écologique. Les travaux nationaux en la matière et ceux portés par la Région Normandie y seront évoqués.

Comme, l'an passé, une réunion technique et préalable à la présentation de la carte des formations en plénier du CREFOP est organisée par la Région et se tiendra prochainement.

Des travaux sur les métiers transverses sont aussi en cours.

Enfin, Pascal Dufour et Sylvain Borde font le point sur le groupe de travail illettrisme en indiquant que l'évènement de lancement de la feuille de route lutte contre l'illettrisme organisé le 24 juin dernier a rassemblé 70 personnes et que depuis, les 3 comités techniques se sont réunis. L'objectif est de cartographier les dispositifs existants par public, de proposer des outils et un plan d'actions opérationnelles et évaluables.

Commission Emploi (Guy LOUDIERE)

Guy Loudière informe le bureau que, comme prévu, un questionnaire sur les pratiques d'accueil des travailleurs expérimentés a été lancé auprès des entreprises. Il y a une centaine de retours en cours d'analyse. De manière étonnante, 36 % des entreprises interrogées déclarent ne pas recevoir de candidatures de personnes de plus de 50 ans lorsqu'elles publient une offre d'emploi. Ce qui pourrait témoigner d'une forme d'auto-censure des séniors. Par ailleurs, 84 % des entreprises se déclarent prêtes à accueillir des séniors, mais pour autant ne mettent en place aucune action spécifique pour cela.

Il estime aussi, qu'avec le report de l'âge de départ à la retraite, la question du maintien dans l'emploi des plus de 60 ans, voire des + de 55 ans, se pose, notamment sur les sujets d'illectronisme et qu'en ce sens, l'enjeu autour de la formation des seniors est crucial.

Alexandre Lebarbey estime qu'il faut renoncer à catégoriser les séniors selon leur âge, mais qu'il faut considérer aussi la pénibilité. Ce n'est pas la même chose d'exercer le métier d'aide-soignant à 50 ans, que d'exercer au même âge un emploi administratif.

Dominique Treffle pour la CFDT confirme l'enjeu qu'il y a pour ce public, après l'expérimentation de certaines actions qui ont pu être menées en Normandie, d'agir sur la formation.

Denis Leboucher pense qu'il y a à ce titre un lien à faire avec les travaux de la commission orientation sur le CEP et David Margueritte va dans le même sens en disant que les bilans de compétences mériteraient d'être plus connus et utilisés.

En conclusion sur ce sujet, la prochaine réunion de la commission du 8 octobre devra réfléchir, sur la base de l'analyse des résultats de l'enquête auprès des entreprises, à la pertinence d'un guide d'accompagnement à l'accueil des séniors qui soit une plus-value réelle.

Par ailleurs, Guy Loudière fait état de la nécessité d'assembler les forces de la commission et du CRPE et de travailler à un rapprochement.

CRPE (Clarisse DAUTREY)

Clarisse Dautrey rappelle que le plénier du CRE se réunit l'après-midi même avec l'objectif d'arrêter sa feuille de route et de déterminer des pilotes à chacun des 4 axes ; favoriser l'accès des BRSA à l'offre de formation, développer l'emploi des travailleurs expérimentés, accompagner la transition écologique et accompagner la transition démographique.

Pour aboutir à cette proposition, il aura fallu plusieurs réunions pour faire émerger les idées, puis les resserrer de manière à éviter les doublons.

Catherine Pernette partage avec Guy Loudière l'enjeu de convergence entre le CRPE et la commission emploi et souhaite que le bureau travaille sur le processus et la méthode pour cela.

Olivier Varteressian pour le MEDEF indique que cette question se pose depuis le début, mais que pour lui les sujets doivent être traités les uns après les autres et selon une temporalité à déterminer. Il craint que le CRPE, du fait de sa composition, ne soit pas aussi opérationnel que la commission emploi.

David Margueritte abonde en ce sens. Selon lui le CRPE ne sert à rien, s'il n'est pas opérationnel.

Clarisse Dautrey estime que le CRPE a une déclinaison locale à travers les CLPE et doit répondre à la même exigence d'opérationnalité. Elle rappelle qu'à l'époque des Catef, une journée des « territoires » était organisée et qu'il conviendrait sans doute de reprendre cette idée pour faire état des bonnes pratiques locales.

Groupe de travail évaluation du CPRDFOP (Michaël THIENPONT)

Michaël Thienpont précise qu'une réunion a eu lieu et l'objectif est que chaque chef de file des 5 engagements du CPRDFOP propose des macro-indicateurs pour la fin de l'année et cela afin de proposer une évaluation en continu du contrat. Les macro-indicateurs présentés dans le support sont provisoires et non exhaustifs et ne suscitent pas en séance de réaction.

Séverine Touchard rappelle sa demande d'organiser un temps de travail annuel pour réexaminer les indicateurs.

Groupe de travail prospective (Michaël THIENPONT)

Les deux réunions qui ont eu lieu depuis le dernier bureau ont abouti à proposer non pas la création d'une commission prospective, mais d'un comité prospectif avec un portage Etat-Région. Michael Thienpont indique qu'il s'agit de donner à ce comité une dimension stratégique et d'anticipation. L'approche se veut multidimensionnelle, intégrant une analyse du marché du travail (économique) et du rapport au travail (sociologique). Cela ne doit pas être un comité technique (cf la cellule technique prospective qui n'a pas réussi à trouver son fonctionnement). En ce sens, ce comité ne peut pas être le pilote en direct des études, il doit les confier à d'autres opérateurs (Carif-Oref, Insee, observatoires de branches, etc.).

L'ambition est donc de définir, pour présentation au bureau du CREFOP, une feuille de route des travaux prospectifs à engager à partir du recensement des études et observations existantes pour éviter les redondances.

3. Rapport annuel 2023-2024 de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (Mme STEFANOVITCH DRAFPIC)

Sylvain Borde rappelle que cette présentation est une obligation légale et remercie madame Stefanovitch de venir le présenter.

Cette dernière indique que la mission de contrôle pédagogique a réalisé 12 contrôles sur l'année scolaire 2023-2024, dont 11 en auto-saisine de la DRAFPIC. 7 CFA ont été contrôlés dans ce cadre. 7 de ces contrôles concernaient des formations dans le secteur industriel, 4 dans le secteur économie-gestion et 1 dans le secteur médico-social. Elle précise aussi que les contrôles portent sur les conditions didactiques, les organisations pédagogiques, les outils et méthodes, les ressources proposées. Le contrôle s'effectue sur pièce et sur place avec le déplacement d'une commission d'experts qui comprend des représentants des chambres consulaires et des branches professionnelles.

Lors de ces contrôles les points de valorisation et d'attention relevés sont pour l'essentiel relatifs aux aménagements pour l'accueil des publics en situation de handicap, à la stratégie globale de formation, aux liens CFA/entreprises, au suivi des compétences, aux profils des équipes pédagogiques, à la conformité des plateaux techniques.

David Margueritte et Marc Millet relèvent que seulement 7 CFA ont été contrôlés et qu'il est difficile de tirer des conclusions. Par ailleurs, ils estiment que le problème se situe davantage dans les établissements privés de l'enseignement supérieur qui affichent pour certains des tarifs exorbitants et sans que la qualité de la formation soit attestée.

Les organisations patronales s'interrogent sur la cible de ces contrôles. Est-ce bien les établissements déclarés après 2018 et qu'est-ce qui est fait pour les établissements qui ne respectent absolument pas le référentiel de formation ?

La DRAFPIC rappelle que la mission de contrôle pédagogique est à distinguer des audits des CFA et qu'elle ne couvre que les établissements du supérieur. Pour ces établissements, il existe des

contrôles dans le cadre de parcours sup. Par ailleurs, force est de constater qu'il y a peu de saisines.

Alexandre Lebarbey pour la CGT et Dominique Treffle pour la CFDT constatent effectivement que tous les diplômes ne sont pas concernés et demandent des précisions sur la durée du mandat des membres de la commission d'experts.

Il est retenu de travailler en commission formation de manière plus large sur le sujet du contrôle qualité de l'ensemble de l'offre, y compris post-bac. Ce qui permettra aussi dans un premier temps de partager les informations sur tous les contrôles existants (DREETS, DRAFPIC, Qualiopi, etc.).

4. Echange sur l'ouverture des commissions et des groupes de travail à la participation des conseils départementaux.

Pascal Dufour souhaite que si cette ouverture se fait, elle ne vienne pas contrarier le rôle et les modalités de fonctionnement des commissions. Précisément, les commissions tiennent leur feuille de route du bureau du Crefop et l'arrivée des conseils départementaux dans les commissions ne doit pas avoir de conséquences sur les orientations définies par le bureau.

Au final de l'échange sur ce sujet, un consensus s'est rapidement dégagé sur la pertinence d'associer les départements sur des sujets où leurs compétences sont évidentes, comme la lutte contre l'illettrisme. Il est donc convenu d'ouvrir à la participation des conseils départementaux le groupe de travail illettrisme. Pour les commissions, il ne s'agit pas que les conseils départementaux en deviennent membres permanents, mais qu'ils puissent y participer sur invitation des présidents de commission, de manière ponctuelle selon les sujets abordés, en qualité d'experts ou de partenaires.

5. Projet d'état des lieux du volet emploi-compétences de la COP normande

(cf support en PJ)

Clarisse Dautrey rappelle qu'un état des lieux des actions existantes a été engagé par les services de la Région selon 4 catégories : améliorer la connaissance des enjeux emploi-compétences / sensibiliser les acteurs / renforcer l'attractivité des métiers de la transition / ajuster l'offre de formation et de certification. Cet état des lieux sera présenté en AG de la COP régionale le 27 novembre prochain.

Pour la suite et la définition d'un plan d'actions sur le volet emploi et compétences de la COP normande, Clarisse Dautrey fait la proposition de constituer un groupe de travail ad hoc. L'objectif de ce groupe de travail serait, à partir de l'appropriation de l'état des lieux réalisé, de déterminer la feuille de route 2026 des commissions sur cet enjeu transversal et le plan d'actions de la COP régionale sur le volet emploi-compétences. Ce groupe de travail aurait vocation à être ouvert à des experts externes pour enrichir la réflexion. Il devra identifier les priorités et les sujets où il y a besoin de mettre en place des actions particulières, en s'appuyant sur les travaux des différentes commissions du CREFOP (exemple : les réflexions engagées dans le cadre de Normandurable par la commission formation).

Pour Pascal Dufour, ce groupe de travail doit à minima être composé des présidents de commissions, y compris le CRPE. Catherine Pernette abonde en ce sens au vu de l'axe 3 de la feuille de route du CRPE. Ainsi, il apparaît nécessaire d'associer France Travail.

Clarisse Dautrey précise enfin qu'un questionnaire aux branches et aux OPCO sur la transition écologique a été lancé par la DPCTA.

Madame Richard remercie l'ensemble du bureau du CREFOP de son engagement sur la COP régionale.

6. Questions diverses

Néant